

Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Délibération N°2023-12-72

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY



Le **vingt-deux décembre deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 14 décembre 2023, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA-DAUBRICOURT, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER, Séverine DERUDAS, Laurent VINCENT,

Etaient représenté(e)s : Monsieur Mohamed IDRAHOU (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Monsieur Eric HALLERS (procuration donnée à Monsieur Didier LECOMTE), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Madame Thérèse PARISSEAUX-VITALI), Madame Cindy MERY (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Monsieur Donatien DUCATILLION),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Participation pour un séjour linguistique ou un séjour à la neige organisé par le collège Paul Langevin pour les enfants habitant à Dechy

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer sur la participation financière accordée aux enfants habitant DECHY pour un séjour organisé par le Collège Paul Langevin.

Il propose de fixer la participation de la commune à :

- **47 euros** par enfant dans le cas où le Collège Paul Langevin envisagerait d'organiser un séjour à la neige.

Et

- **20 euros** par enfant pour un séjour linguistique.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en séance

Pour extrait conforme

Le Maire

Télétransmis le 28 décembre 2023

Publié sur le site de la ville le 28 décembre 2023

